



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire - Construction d'une villa en résidence principale, d'un couvert à voitures, d'un mur de soutènement, l'aménagement de 2 places de parc et d'une route d'accès et mise en conformité de 2 cabanons de jardin existants.

Titre du projet de construction

Construction d'une villa en résidence principale, d'un couvert à voitures, d'un mur de soutènement, l'aménagement de 2 places de parc et d'une route d'accès et mise en conformité de 2 cabanons de jardin existants.

Numéro pour consultation eConstruction

666fe552

Requérants

Chloé Pedroni – Rossini
François Pedroni

Auteur(e) de plans

Ardion Šeciri

Auteur(e) de plans

ASDT SA

Parcelles

20130 du plan 171 au lieu-dit Aproz

Coordonnées

1'117'034 2'590'579

Propriétaires

Chloé Pedroni – Rossini
François Pedroni

Affectation(s) de la (des) zone(s)

H30

Dérogation(s)

En dérogation à l'art. 115 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.



Service de l'édilité
Constructions

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL DU 05.04.2024

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 06.05.2024

Basse-Nendaz, le 05 avril 2024

L'Administration communale